

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES  
INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (1.1)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 1er juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **21 juin 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **21 juin 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, CADOUX, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. MAZET,  
M. DESAY donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme LUZZI donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GILLET,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le budget communal,

**VU** la procédure de commande communale en vigueur depuis le 13 juin 2022,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2022\_087\_DEL du 5 septembre 2022 actant l'attribution du marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux à l'entreprise DALKIA pour un montant de 2 599 162.14 € HT,

**VU** le marché subséquent n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés signé le 28 octobre 2022 et notifié le 2 novembre 2022 à la

société TOTALENERGIES GAZ ET ELECTRICITE FRANCE,

**VU** le marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux de la Ville de Gex signé le 6 octobre 2022 et notifié le 11 octobre 2022 à la société DALKIA,

**VU** le protocole d'accord tripartite pour la fourniture de gaz naturel et services associés entre la Commune de Gex, TOTALENERGIES GAZ ET ELECTRICITE FRANCE et DALKIA,

**VU** l'avenant n°1 signé le 8 septembre 2023 et notifié le 27 novembre 2023 à la société DALKIA,

**VU** le projet d'avenant n°2,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 26 juin 2024,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster le marché passé avec la société DALKIA pour les points cités dans la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à passer avec la société DALKIA qui lui est présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cet avenant n°2 et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240702-2024_086_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 02 juillet 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 04 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 04 juillet 2024.